

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
« FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION »**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « **FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION** ». A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Précisions concernant les modalités d'émission et de souscription des Parts A2 et A3 :**
Il est précisé dans le prospectus du Fonds que les Parts A2 pourront être souscrites au nominatif pur ou administré. Les Parts A3 le seront quant à elles au nominatif administré.
- **Précision que les souscriptions s'effectuent en montant ou en part.**
- **Modification de la date de clôture du premier exercice comptable :**
Le premier exercice du Fonds clôturera au 31/12/2025 et non au 31/12/2024.
- **Modification du délai d'agrément en cas de cession de parts :**
Le délai d'agrément en cas de cession de parts passe de 30 à 15 jours ouvrés.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du 24/12/2024, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com